

## Les appareils électroménagers sont-ils vraiment sûrs pour tous les consommateurs?

Les consommateurs veulent être certains que leurs appareils électroménagers sont sûrs, pour eux-mêmes, leurs enfants ou les personnes âgées de leur famille. Le législateur veut garantir un niveau de protection élevé pour la santé et la sécurité de tous les consommateurs, comme stipulé dans les directives européennes. Cependant, dans le cas des appareils électroménagers, ces principes sont mis en danger par les normes de la série EN 60335 utilisées dans la législation, qui contiennent une clause d'exclusion ou de limitation selon laquelle la norme «...ne tient pas compte en général de l'utilisation des appareils par de jeunes enfants ou des personnes handicapées sans surveillance».



## Qu'est-ce qu'une norme EN 60335?

La série de normes EN 60335 s'applique à la sécurité des appareils électroménagers comme les fours à micro-ondes, les machines à laver ou les grille-pain. À l'origine, ces normes ont été écrites dans un contexte socio-éducatif qui considérait que généralement, les enfants et les personnes handicapées n'utilisaient pas les appareils concernés sans surveillance. Cependant, 20 ans plus tard, des recherches commandées par l'ANEC, par le ministère du commerce et de l'industrie britannique et par la représentation des consommateurs dans les organismes de normalisation britanniques et allemands ont démontré que de fait, les enfants et les personnes âgées ou handicapées utilisaient les appareils électroménagers dans le cadre d'un usage normal, et ce souvent sans surveillance.

## Pourquoi y a-t-il discrimination?

Depuis de longues années, l'ANEC et d'autres organisations de consommateurs s'inquiètent de la portée limitée de ces normes. Actuellement, les normes excluent des utilisateurs d'appareils électroménagers un ensemble de consommateurs non négligeable: les enfants et les personnes handicapées. Nous jugeons cette exclusion discriminatoire. Nous avons demandé la suppression de cette clause d'exclusion et avons rencontré une forte opposition de la part de l'industrie. En 2004, une étude de l'ANEC a également mis en évidence une incohérence légale entre ces normes et la législation européenne sur la sécurité.



## Comment changer cela?

La série de normes EN 60335 doit reconnaître les besoins des enfants et des personnes âgées ou handicapées. Aujourd'hui, les fabricants et les rédacteurs de normes ont les connaissances techniques nécessaires pour revoir la conception des produits et réviser les normes correspondantes, afin de garantir que leur utilisation est sûre pour tous les consommateurs. Par exemple, des normes de sécurité appropriées pourraient permettre d'éviter que les enfants puissent insérer leurs doigts dans les éléments dangereux, mobiles ou sous tension. On pourrait renforcer la sécurité des enfants et des personnes âgées en baissant les températures de surface et en améliorant la lisibilité des modes d'emploi. Par ailleurs, depuis quelques années, des orientations ont été formulées pour aider les comités de normalisation à prendre en compte les besoins des enfants et des personnes âgées ou handicapées.

## Que fait l'ANEC?

L'ANEC a mandaté la réalisation d'un projet de recherche avec des propositions de modification des normes sur les grille-pain, les fours à micro-ondes, les cuisinières et les fours, les sèche-cheveux, les chauffe-eau, les tondeuses et les tailleuses, ainsi que les grils et appareils de cuisson mobiles analogues. Les résultats montrent que les enfants sont moins attentifs lorsqu'ils utilisent ces appareils et plus facilement distraits. Les personnes âgées sont plus susceptibles de souffrir de défaillances visuelles ou auditives ou de troubles de la dextérité et de la mobilité qui risquent de poser problème lors de l'utilisation de ces appareils.



L'ANEC est en train de soumettre ces propositions au tout nouveau groupe de travail chargé de cette question (CENELEC TC 61 WG 4) et étudie d'autres produits qu'il faudrait réviser. C'est à la demande de l'ANEC que ce groupe de travail a été créé. Après plusieurs années de pression de la part de l'ANEC, la Commission européenne a finalement émis un mandat de normalisation pour soutenir le travail de ce groupe.



## L'ANEC en bref

L'ANEC est le porte-parole des consommateurs européens dans la normalisation. Sa mission consiste donc à défendre leurs intérêts dans les processus de normalisation et de certification. Il s'agit d'une fédération d'organisations nationales de consommateurs de tous les États membres de l'UE et des pays de l'AELE. L'ANEC est financée par la Commission européenne et l'AELE, les organisations nationales de consommateurs apportant une contribution en nature.

La participation des consommateurs dans la normalisation est primordiale. La représentation des consommateurs fait contrepoids aux thèses de l'industrie et les produits et services mis au point en consultation avec les consommateurs sont susceptibles d'être mieux accueillis sur le marché. Dans le contexte de l'UE, les consommateurs garantissent la prise en compte de l'intérêt public dans les travaux de normalisation visant à compléter la législation européenne basée sur la Nouvelle approche en matière d'harmonisation technique.

Association européenne pour la  
coordination de la représentation  
des consommateurs dans la  
normalisation

Av. de Tervueren 32, box 27,  
B-1040 Bruxelles, Belgique  
Tél.: +32-2-743 24 70  
Fax: +32-2-706 54 30  
anec@anec.eu - www.anec.eu



## Comment apporter votre aide?

L'ANEC estime que la sécurité des appareils électriques devrait être garantie pour tous les consommateurs et demande la révision des normes correspondantes.

L'ANEC prie instamment les organisations de consommateurs, mais aussi de personnes handicapées, de faire pression sur leurs organismes de normalisation nationaux pour qu'ils défendent le point de vue des consommateurs au sein du tout nouveau CENELEC TC 61 WG 4. Une liste complète des membres du CENELEC est disponible sur [www.cenelec.org](http://www.cenelec.org).



**Les appareils électroménagers  
sont-ils vraiment sûrs  
pour tous les consommateurs?**